

Résolution portant approbation des comptes de l'OIF et affectation comptable du résultat 2021

Le Conseil permanent de la Francophonie, réuni 5 juillet 2022 pour sa 120^e session,

- Vu** les recommandations formulées par la Commission administrative et financière au terme de sa réunion du 13 juin 2022 relatives :
- aux états financiers de l'OIF, accompagnés des notes annexes, au titre de l'année 2021 ;
 - au rapport de l'Auditeur externe et de son opinion, au terme de l'audit des états financiers de l'OIF au titre de l'année 2021 ;
- Relevant** à cet égard que, sur tous les points essentiels, les opérations ont été menées en conformité avec le Règlement financier et les résolutions des Instances de la Francophonie ;
- Vu** les reliquats budgétaires des fonds spéciaux faisant l'objet d'un report de 2021 sur le budget 2022, d'un montant de 8 253 560 euros ;
- Vu** l'approbation des comptes de l'OIF et l'affectation comptable du résultat net de l'exercice 2021, constituant un résultat positif d'un montant de 4 268 505 euros ;
- Considérant** les dispositions de l'article 5.8 du Règlement financier de l'Organisation relatives au fonds de réserve, où est versé le résultat net de l'exercice ;
- Considérant** les dispositions de l'article 5.10 du Règlement financier de l'Organisation relatives au fonds de roulement, destiné à assurer le fonctionnement de l'Organisation lors des trois premiers mois d'un exercice financier ;
- Considérant** les dispositions de l'article 6.2 du Règlement financier de l'Organisation relatives aux placements de fonds ;

Décide :**Article 1 : Approbation des comptes de l'OIF au titre de l'année 2021**

Les comptes de l'OIF sont approuvés au titre de l'année 2021.

Article 2 : Affectation comptable du résultat 2021

Le résultat excédentaire de l'année 2021 d'un montant de 4 268 505 euros est versé au fonds de réserve.

Après cette affectation, l'état de l'actif net/situation nette s'établit comme suit :

État de l'actif net/ situation nette après affectation du résultat de l'année 2021

En milliers d'euros

Libellé	Fonds de roulement	Fonds de réserve	Impact réserve IPSAS	Dons	Résultat	Total actif net/situation nette
Solde au 31 décembre 2021 avant affectation de résultat	8 500	31 757	-3 831	101	4 268	40 795
Affectation du résultat 2021		4 268			-4 268	0
Solde au 31 décembre 2021	8 500	36 025	-3 831	101	0	40 795

Article 3 : Autorisation pour placer les fonds

La Secrétaire générale est autorisée à prendre les mesures appropriées pour placer les sommes qui ne sont pas requises pour des besoins à court terme ainsi que les sommes figurant en fonds de réserve.